

Modifications aux municipalités du Québec

2012

Ce bulletin présente l'ensemble des modifications aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Il reprend essentiellement l'information publiée dans les bulletins mensuels au cours de l'année.

Les modifications apportées aux municipalités consistent en des changements de nom, des changements de statut municipal, des constitutions en municipalité locale, des regroupements de municipalités, des annexions totales et des annexions partielles ou dans le changement d'appartenance de la municipalité locale à une municipalité régionale de comté. Chacune des modifications a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* ou encore dans le recueil des *Lois du Québec*.

Les changements apportés aux divisions territoriales du Québec sont consignés dans la deuxième partie du bulletin. Les divisions territoriales se rapportent aux découpages administratifs québécois et aux régions géographiques normalisées de Statistique Canada.

L'année 2012 comporte 15 modifications aux municipalités, dont un changement de nom, cinq changements de statut municipal, un changement de nom et de statut municipal, sept annexions partielles et une érection à partir d'un regroupement de municipalités. Le nombre de municipalités est donc de 1287 au 31 décembre 2012.

Les modifications relatives aux divisions territoriales lors de 2012 concernent les réseaux locaux de services, les centres locaux de services communautaires, les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les commissions scolaires francophones ainsi que les circonscriptions électorales provinciales. Elles ont trait à des changements de nom ou de limites territoriales.

Statuts municipaux

C	003	Cité	VK	008	Municipalité de village naskapi
V	010	Ville	VN	009	Municipalité de village nordique
CT	001	Municipalité de canton	R	081	Réserve indienne
CU	002	Municipalité de cantons unis	EI	082	Établissement amérindien
P	004	Municipalité de paroisse	TC	084	Terres réservées aux Cris
M	005	Municipalité	TK	085	Terres réservées aux Naskapis
VL	006	Municipalité de village	TI	086	Terres de la catégorie I pour les Inuits
VC	007	Municipalité de village cri	NO	091	Territoire non organisé

Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité locale
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
FCGQ	Fichier du Code géographique du Québec
L.Q.	Lois du Québec

[Modifications aux municipalités]

Modifications aux municipalités du Québec, 2012				
Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut municipal (Code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (Code géographique)	
Hatley, CT (45055)	2012-02-15	8 ^{1, 2}	Ayer's Cliff, VL (45035)	GOQ, partie 2, n° 7, page 831
Saint-Nérée, P (19045)	2012-02-18	3	Saint-Nérée-de-Bellechasse, M (19045)	GOQ, partie 1, n° 7, page 275
Piedmont, M (77030)	2012-04-07	8 ¹	Saint-Sauveur, V (77043)	GOQ, partie 1, n° 14, page 462
La Minerve, M (78130)	2012-04-18	8 ^{1, 2}	Labelle, M (78120)	GOQ, partie 2, n° 16, page 1915
Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, M (46025)	2012-05-05	1	Pike River, M (46025)	GOQ, partie 1, n° 18, page 650
Saint-Lucien, P (49030)	2012-06-30	2	Saint-Lucien, M (49030)	GOQ, partie 1, n° 26, page 856
Godmanchester, CT (69060)	2012-07-07	8 ¹	Huntingdon, V (69055)	GOQ, partie 1, n° 27, page 867
Saint-Christophe-d'Arthabaska, P (39060)	2012-07-21	8 ¹	Victoriaville, V (39062)	GOQ, partie 1, n° 29, page 939
Baie-des-Chaloupes, NO (79920)	2012-08-18	8 ¹	La Macaza, M (79047)	GOQ, partie 1, n° 33, page 1018
Saint-Boniface, M (51085)	2012-08-18	8 ¹	Saint-Élie-de-Caxton, M (51075)	GOQ, partie 1, n° 33, page 1019
Saint-Denis-de-Brompton, P (42025)	2012-11-17	2	Saint-Denis-de-Brompton, M (42025)	GOQ, partie 1, n° 46, page 1353
Saint-Ignace-de-Loyola, P (52045)	2012-11-17	2	Saint-Ignace-de-Loyola, M (52045)	GOQ, partie 1, n° 46, page 1353
Sainte-Geneviève-de-Berthier, P (52040)	2012-11-17	2	Sainte-Geneviève-de-Berthier, M (52040)	GOQ, partie 1, n° 46, page 1353
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (22045)	2012-12-08	2	Sainte-Brigitte-de-Laval, V (22045)	GOQ, partie 1, n° 49, page 1456

Modifications aux municipalités du Québec, 2012 (suite)

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut municipal (Code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (Code géographique)	
Saint-Alexis, VL (63020)	2012-12-19	7	Saint-Alexis, M (63023)	GOQ, partie 2, n° 51, page 5633
Saint Alexis, P (63025)				

1. Dans le cas d'une annexion partielle (type 8) ou totale (type 5), le territoire touché par l'annexion, faisant partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Situation nouvelle ».
2. Dans le cas présent, il s'agit plutôt, sur le plan juridique, d'un redressement de limites territoriales entre les deux municipalités impliquées; il est traité ici comme une annexion partielle aux fins du système informatique du Code géographique du Québec.

Modifications aux divisions territoriales

Réseau local de services (RLS)¹

Regroupement

Les RLS du Témiscaming et de Ville-Marie se regroupent pour n'en former qu'un seul. La nouvelle entité, le RLS du Témiscaming, porte le code 0807.

Le sommaire des changements est noté ci-dessous.

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
0801	RLS du Témiscaming	0807	RLS du Témiscaming
0802	RLS de Ville-Marie		

La date d'entrée en vigueur de ce regroupement de RLS est le 1^{er} avril 2012.

Centre local de services communautaires (CLSC)²

Changement de code

À la suite d'un regroupement de deux RLS, les CLSC du Témiscaming et de Ville-Marie changent de code pour refléter leur appartenance au nouveau RLS du Témiscaming.

Le sommaire des changements de code est noté ci-dessous.

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
08011	Témiscaming	08071	Témiscaming
08021	Ville-Marie	08072	Ville-Marie

La date d'entrée en vigueur de ces changements de code est le 1^{er} avril 2012.

1. Les changements apportés aux RLS sont consignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dans la [Revue des événements affectant les découpages territoriaux du MSSS depuis l'an 2010](#), d'avril 2012.

2. Les changements apportés aux CLSC sont consignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dans la [Revue des événements affectant les découpages territoriaux du MSSS depuis l'an 2010](#), d'avril 2012.

Région métropolitaine de recensement (RMR)³

Évolution des limites entre les recensements de 2006 et de 2011

À chaque recensement, les limites d'une région métropolitaine de recensement (RMR) peuvent évoluer. En réponse à certaines règles, il est possible que des municipalités soient ajoutées ou retirées du territoire de la RMR. En plus de demeurer le même, il se peut aussi que le nombre de RMR augmente, dépendamment du respect ou non des critères énoncés dans la définition. Enfin, d'un recensement à l'autre, la définition d'une RMR est sujette à des changements.

En 2011, une RMR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (noyau). Une RMR a une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau compte au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau. Ce degré est déterminé par le pourcentage de navetteurs, établi d'après les données du Recensement de 2006 sur le lieu de travail.

Une RMR demeure une RMR même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population de moins de 10 000 habitants sont appelés banlieue, alors que toutes les régions à l'intérieur de la RMR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Cette définition est la même qu'utilisée en 2006. Cependant, en 2011, les termes « centre de population », « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « région urbaine », « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » de 2006.

En se servant des municipalités adjacentes comme unités de base, la limite d'une RMR est redéfinie à chacun des recensements. Les municipalités doivent respecter au moins une des règles de délimitation d'une RMR pour être incluses dans celle-ci. Ces règles ont trait aux liens qui existent entre la municipalité et le noyau, au navettage dans le sens normal ainsi qu'à contresens, à la contiguïté spatiale, à la comparabilité historique, aux ajustements manuels et, finalement, à la fusion de RMR ou d'AR adjacentes. La délimitation d'une RMR vise à assurer la contiguïté spatiale.

La date de référence géographique des RMR est le 1^{er} janvier 2011. Le Québec compte alors six RMR, nombre inchangé par rapport à 2006. Cette situation assure donc la continuité des séries statistiques.

Régions métropolitaines de recensement, Québec, 1 ^{er} janvier 2011	
Code	Nom
408	Saguenay
421	Québec
433	Sherbrooke
442	Trois-Rivières
462	Montréal
505	Gatineau*

* Partie québécoise de la RMR d'Ottawa-Gatineau.

Source : Statistique Canada, *GéoSuite, Recensement de 2011*, n° cat. 92-150-XBB.

Un nombre identique de RMR entre les recensements de 2006 et de 2011 ne garantit en aucune façon la comparabilité territoriale des données diffusées sur la base d'une RMR. En 2011, cinq RMR connaissent une augmentation de municipalités incluses dans leur limite. Il s'agit des RMR de Saguenay, de Québec, de Sherbrooke, de Trois-Rivières et de Gatineau. Aucune municipalité n'a été retirée de ces cinq RMR. Par conséquent, leur territoire respectif s'est agrandi entre 2006 et 2011. Seule la RMR de Montréal conserve ses limites de 2006; aucune municipalité n'a été ajoutée ou retirée.

3. Les énoncés liés à définition et à la délimitation d'une RMR proviennent du *Dictionnaire du Recensement de 2011* de Statistique Canada, n° cat. 98-301-XWF.

**Régions métropolitaines de recensement selon l'ajout ou le retrait de municipalités
entre les recensements de 2006 et de 2011, Québec**

Code	Nom	Municipalités ajoutées	Municipalités retirées
408	Saguenay	Saint-Félix-d'Otis (94225), M Sainte-Rose-du-Nord (94230), P Saint-David-de-Falardeau (94245), M Saint-Charles-de-Bourget (94260), M	–
421	Québec	Neuville (34007), V	–
433	Sherbrooke	Val-Joli (42095), M Orford (45115), CT	–
442	Trois-Rivières	Saint-Luc-de-Vincennes (37225), M Yamachiche (51020), M	–
462	Montréal	–	–
505	Gatineau*	Mayo (80065), M Val-des-Bois (80140), M Bowman (80145), M Notre-Dame-de-la-Salette (82010), M	–

* Partie québécoise de la RMR d'Ottawa-Gatineau.

Source : Statistique Canada, *GéoSuite, Recensement de 2011*, n° cat. 92-150-XBB.

La liste complète des municipalités comprises dans chacune des RMR est présente dans l'outil d'extraction de données [GéoSuite](#), de Statistique Canada. Cet organisme rend également disponibles des [cartes de référence des RMR](#) sur son site Web.

Agglomération de recensement (AR)⁴

Évolution des limites entre les recensements de 2006 et de 2011

À chaque recensement, les limites d'une agglomération de recensement (AR) peuvent évoluer. En réponse à certaines règles, il est possible que des municipalités soient ajoutées ou retirées du territoire de l'AR. En plus de demeurer le même, il se peut aussi que le nombre d'AR augmente ou diminue, dépendamment du respect ou non des critères énoncés dans la définition. Enfin, d'un recensement à l'autre, la définition d'une AR est sujette à des changements.

En 2011, une AR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (noyau). Le noyau d'une AR compte au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les municipalités doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau. Ce degré est déterminé par le pourcentage de navetteurs, établi d'après les données du Recensement de 2006 sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée. Les petits centres de population de moins de 10 000 habitants sont appelés banlieue, alors que toutes les régions à l'intérieur des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Cette définition est la même qu'utilisée en 2006. Cependant, en 2011, les termes « centre de population », « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « région urbaine », « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » de 2006.

4. Les énoncés liés à définition et à la délimitation d'une AR proviennent du [Dictionnaire du Recensement de 2011](#) de Statistique Canada, n° cat. 98-301-XWF.

En se servant des municipalités adjacentes comme unités de base, la limite d'une AR est redéfinie à chacun des recensements. Les municipalités doivent respecter au moins une des règles de délimitation d'une AR pour être incluses dans celle-ci. Ces règles ont trait aux liens qui existent entre la municipalité et le noyau, au navettage dans le sens normal ainsi qu'à contresens, à la contiguïté spatiale, à la comparabilité historique, aux ajustements manuels et, finalement, à la fusion de RMR ou d'AR adjacentes. La délimitation d'une AR vise à assurer la contiguïté spatiale.

La date de référence géographique des AR est le 1^{er} janvier 2011. Le Québec compte alors 23 AR situées entièrement⁵ au Québec, comparativement à 24 en 2006. L'AR de La Tuque a été retirée parce que la population de son noyau est passée sous la barre des 10 000 habitants en 2006. La continuité des séries statistiques des AR entre 2006 et 2011 est assurée pour toutes les AR, à l'exception de celle de La Tuque.

Agglomérations de recensement, Québec, 1^{er} janvier 2011

Code	Nom
403	Matane
404	Rimouski
405	Rivière-du-Loup
406	Baie-Comeau
410	Alma
411	Dolbeau-Mistassini
412	Sept-Îles
428	Saint-Georges
430	Thetford Mines
437	Cowansville
440	Victoriaville
444	Shawinigan
447	Drummondville
450	Granby
452	Saint-Hyacinthe
454	Sorel-Tracy
456	Joliette
459	Saint-Jean-sur-Richelieu
465	Salaberry-de-Valleyfield
468	Lachute
480	Val-d'Or
481	Amos
485	Rouyn-Noranda

Source : Statistique Canada, *GéoS uite, Recensement de 2011*, n° cat. 92-150-XBB.

5. Les AR de Campbellton (330) et d'Hawkesbury (502) ne sont pas comptabilisées, car leur territoire est situé en majorité dans une autre province que le Québec. L'AR de Campbellton chevauche le Québec et le Nouveau-Brunswick. Quant à l'AR d'Hawkesbury, elle touche le Québec et l'Ontario.

La comparabilité territoriale des données diffusées sur la base d'une AR entre les recensements de 2006 et de 2011 n'est pas garantie dans tous les cas. En 2011, les AR de Sept-Îles, de Saint-Jean-sur-Richelieu, de Salaberry-de-Valleyfield, de Lachute et de Val-d'Or conservent les mêmes limites qu'en 2006. Pour les 18 autres AR, une augmentation ou une diminution de municipalités incluses dans leur territoire est observée, ayant donc pour conséquence de modifier les limites de ces AR.

Agglomérations de recensement selon l'ajout ou le retrait de municipalités entre les recensements de 2006 et de 2011, Québec			
Code	Nom	Municipalités ajoutées	Municipalités retirées
403	Matane	Sainte-Félicité (08023), M Saint-René-de-Matane (08035), M	–
404	Rimouski*	–	Saint-Valérien (10060), P
405	Rivière-du-Loup	Cacouna (12057), M	–
406	Baie-Comeau	–	Rivière-aux-Outardes (96902), NO
410	Alma	–	Saint-Henri-de-Taillon (93070), M
411	Dolbeau-Mistassini	Sainte-Jeanne-d'Arc (92015), VL Saint-Eugène-d'Argentenay (92065), M	–
412	Sept-Îles	–	–
428	Saint-Georges	Notre-Dame-des-Pins (29120), P Saint-Simon-les-Mines (29125), M	–
430	Thetford Mines	Saint-Joseph-de-Coleraine (31045), M	–
437	Cowansville	–	East Farnham (46085), M
440	Victoriaville	–	Chesterville (39030), M Warwick (39077), V
444	Shawinigan	Saint-Roch-de-Mékinac (35045), P	Grandes-Piles (35040), VL
447	Drummondville	Wickham (49040), M Notre-Dame-du-Bon-Conseil (49075), VL Notre-Dame-du-Bon-Conseil (49080), P	–
450	Granby	Saint-Paul-d'Abbotsford (55015), M	–
452	Saint-Hyacinthe	Saint-Dominique (54060), M	Saint-Barnabé-Sud (54105), M La Présentation (54035), M
454	Sorel-Tracy	–	Saint-Ours (53032), V
456	Joliette	–	Saint-Pierre (61020), VL
459	Saint-Jean-sur-Richelieu	–	–
465	Salaberry-de-Valleyfield	–	–
468	Lachute	–	–
480	Val-d'Or	–	–
481	Amos	Saint-Félix-de-Dalquier (88060), M	Landrienne (88035), CT Saint-Marc-de-Figuery (88040), P
485	Rouyn-Noranda	Preissac (88090), M	–

* L'ancienne municipalité du Bic, annexée totalement à la ville de Rimouski le 16 septembre 2009, est incluse dans les limites de l'AR de Rimouski en 2011, mais ne l'était pas en 2006.
Source : Statistique Canada, *GéoSuite, Recensement de 2011*, n° cat. 92-150-XBB.

La liste complète des municipalités comprises dans chacune des AR est présente dans l'outil d'extraction de données [GéoSuite](#), de Statistique Canada. Cet organisme rend également disponibles des [cartes de référence des AR](#) sur son site Web.

Commission scolaire francophone (CSF)

Changement de limites territoriales

Une partie du territoire de la commission scolaire de la Rivière-du-Nord (8520) est annexée à la commission scolaire des Laurentides (8530) et une partie du territoire de la commission scolaire des Laurentides (8530) est annexée à la commission scolaire de la Rivière-du-Nord (8520).⁶

Plus précisément, les parties de territoires de Sainte-Anne-des-Lacs (77035) et de Piedmont (77030) présentes auparavant dans la commission scolaire de la Rivière-du-Nord (8520) sont annexées à la commission scolaire des Laurentides (8530). Aussi, la partie de territoire de Prévost (75040) présente auparavant dans la commission scolaire des Laurentides (8530) est annexée à la commission scolaire de la Rivière-du-Nord (8520).

La liste complète des municipalités qui composent ces deux commissions scolaires est notée ci-dessous.

Municipalités couvrant la commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 1 ^{er} juillet 2012	
Code	Nom
74005	Mirabel
75005	Saint-Colomban
75017	Saint-Jérôme
75028	Sainte-Sophie
75040	Prévost
75045	Saint-Hippolyte
76008	Saint-André-d'Argenteuil
76020	Lachute
76025	Gore
76030	Mille-Isles
76035	Wentworth
76043	Brownsburg-Chatham
76052	Grenville-sur-la-Rouge
76055	Grenville
76065	Harrington

6. *Gazette officielle du Québec*, Décret 1008-2011, partie 2, n° 42, page 4668, 19 octobre 2011.

Municipalités couvrant la commission scolaire des Laurentides, 1^{er} juillet 2012

Code	Nom	Code	Nom
62060	Saint-Donat	78047	Saint-Faustin-Lac-Carré
77011	Estérel	78050	Barkmere
77012	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	78055	Montcalm
77022	Sainte-Adèle	78060	Arundel
77030	Piedmont	78065	Huberdeau
77035	Sainte-Anne-des-Lacs	78070	Amherst
77043	Saint-Sauveur	78075	Brébeuf
77050	Morin-Heights	78095	Lac-Supérieur
77055	Lac-des-Seize-Îles	78100	Val-des-Lacs
77060	Wentworth-Nord	78102	Mont-Tremblant
77065	Saint-Adolphe-d'Howard	78115	La Conception
78005	Val-Morin	78120	Labelle
78010	Val-David	78127	Lac-Tremblant-Nord
78015	Lantier	78130	La Minerve
78020	Sainte-Lucie-des-Laurentides	78802	Doncaster
78032	Sainte-Agathe-des-Monts	80130	Lac-des-Plages
78042	Ivry-sur-le-Lac		

La date d'entrée en vigueur de ces changements de limites territoriales est le 1^{er} juillet 2012.

Circonscription électorale provinciale (CEP)

Changements de limites territoriales, de noms et de codes

La dissolution de l'Assemblée nationale du Québec a été proclamée le 1^{er} août 2012. Par conséquent, une nouvelle liste des circonscriptions électorales entre en vigueur.⁷

Les changements de délimitation par rapport aux circonscriptions de 2001 touchent un total de 86 circonscriptions; une nouvelle codification a donc été nécessaire pour les circonscriptions de 2011. La liste des 125 circonscriptions, avec les nouveaux noms et codes, est présentée ci-dessous.

7. *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 42A, page 4631A, 20 octobre 2011.

Circonscriptions électorales provinciales, 2011 (par ordre alphabétique)

Code	Nom	Code	Nom
579	Abitibi-Est	745	Duplessis
573	Abitibi-Ouest	443	Fabre
437	Acadie	731	Gaspé
373	Anjou-Louis-Riel	557	Gatineau
535	Argenteuil	381	Gouin
323	Arthabaska	133	Granby
309	Beauce-Nord	481	Groulx
293	Beauce-Sud	387	Hochelaga-Maisonneuve
153	Beauharnois	561	Hull
303	Bellechasse	149	Huntingdon
353	Berthier	143	Iberville
525	Bertrand	733	Îles-de-la-Madeleine
473	Blainville	409	Jacques-Cartier
713	Bonaventure	623	Jean-Lesage
243	Borduas	429	Jeanne-Mance-Viger
431	Bourassa-Sauvé	643	Jean-Talon
377	Bourget	269	Johnson
129	Brome-Missisquoi	361	Joliette
193	Chambly	773	Jonquière
593	Champlain	545	Labelle
559	Chapleau	779	Lac-Saint-Jean
619	Charlesbourg	371	LaFontaine
679	Charlevoix-Côte-de-Beaupré	603	La Peltrie
173	Châteauguay	203	La Pinière
613	Chauveau	209	Laporte
763	Chicoutimi	183	La Prairie
441	Chomedey	363	L'Assomption
659	Chutes-de-la-Chaudière	423	Laurier-Dorion
683	Côte-du-Sud	439	Laval-des-Rapides
433	Crémazie	583	Lavolette
403	D'Arcy-McGee	663	Lévis
483	Deux-Montagnes	289	Lotbinière-Frontenac
273	Drummond-Bois-Francs	653	Louis-Hébert
759	Dubuc	399	Marguerite-Bourgeois

Circonscriptions électorales provinciales, 2011 (par ordre alphabétique) (suite)

Code	Nom	Code	Nom
213	Marie-Victorin	379	Rosemont
407	Marquette	515	Rousseau
349	Maskinongé	567	Rouyn-Noranda–Témiscamingue
465	Masson	447	Sainte-Rose
711	Matane-Matapédia	111	Saint-François
103	Mégantic	393	Saint-Henri–Sainte-Anne
383	Mercier	263	Saint-Hyacinthe
451	Mille-Îles	189	Saint-Jean
495	Mirabel	505	Saint-Jérôme
233	Montarville	417	Saint-Laurent
673	Montmorency	389	Sainte-Marie–Saint-Jacques
419	Mont-Royal	343	Saint-Maurice
411	Nelligan	177	Sanguinet
329	Nicolet-Bécancour	113	Sherbrooke
401	Notre-Dame-de-Grâce	163	Soulanges
123	Orford	223	Taillon
421	Outremont	633	Taschereau
553	Papineau	453	Terrebonne
369	Pointe-aux-Trembles	333	Trois-Rivières
563	Pontiac	793	Ungava
599	Portneuf	229	Vachon
753	René-Lévesque	639	Vanier-Les Rivières
367	Repentigny	169	Vaudreuil
253	Richelieu	249	Verchères
283	Richmond	397	Verdun
703	Rimouski	427	Viau
699	Rivière-du-Loup–Témiscouata	449	Vimont
413	Robert-Baldwin	391	Westmount–Saint-Louis
783	Roberval		

Il est possible de connaître les municipalités rattachées à chacune des circonscriptions en consultant la [base de données du Code géographique](#). La [carte électorale](#) du Québec, ainsi que les [cartes individuelles](#) des 125 circonscriptions, sont disponibles sur le site Web du Directeur général des élections du Québec.

La date d'entrée en vigueur de ces nouvelles circonscriptions électorales est le 1^{er} août 2012.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des communications.

Ont collaboré à la réalisation :
Esther Frève, révision linguistique
Gabrielle Tardif, mise en page
Direction des communications

Pour plus de renseignements :
Hugo Leblanc
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2013
ISSN 1715-6408 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 1989

La version PDF de ce bulletin
est diffusée sur le site Web de
l'Institut, à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 691-2402 (poste 3267)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : hugo.leblanc@stat.gouv.qc.ca

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation
personnelle est interdite sans l'autorisation du
gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm